

# Défense nationale : les pros anti-menace

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 807

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1022723>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Les pros anti-menace

En prenant son train dans l'aube mal lavée, chaque soldat suisse sait que son sacrifice a un sens. Equipée à domicile, habituée à sa place de mobilisation, la troupe entre en service rapidement. L'armée de milice serait donc au rendez-vous de l'agresseur, même matinal.

Hélas, tout cela n'est pas vrai. Le nouveau chef de l'état-major général, Eugen Luthy estime que la durée de la mobilisation ne correspond plus aux menaces d'intervention permanente. Il propose une solution dont la forme n'a d'ailleurs rien de révolutionnaire. La troupe — un bataillon mécanisé renforcé, soit un peu plus de mille hommes — hélicoptérée, serait composée de volontaires qui rempliraient leurs obligations militaires en un an de service continu. Elle pourrait faire face aussi bien à une attaque brusquée de parachutistes adverses qu'à une campagne terroriste dont le but serait de désorganiser la mobilisation de l'armée.

### SOLUTION ANTICONSTITUTIONNELLE?

L'idée est dans l'air. A l'étranger, même les puissances atomiques ont senti le besoin de se doter d'une force armée de ce type, apte également à des actions extérieures en coup de poing. L'Autriche nous devance pour une fois dans le domaine militaire en mettant sur pied une division renforcée de grenadiers blindés. Depuis quelques mois, plusieurs porte-parole militaires mettent en doute la possibilité pour notre pays de répondre à temps à toutes les menaces et d'utiliser avec compétence les armes sophistiquées, par la seule vertu de l'armée de milice. Ne sommes-nous pas condamnés à mettre sur pied, d'une façon ou d'une autre, une troupe professionnelle? Le Département militaire ne tient-il pas déjà compte des dangers, notam-

ment du terrorisme, en organisant l'échelonnement des cours de répétition de telle sorte qu'au moins un régiment de combat en service soit à disposition en permanence durant l'année?

Le débat est ouvert, même s'il se cantonne presque exclusivement, pour l'instant, à la Suisse alémanique. Les adversaires de toute atteinte au principe de milice évoquent l'article 13 de la Constitution fédérale. En effet, ni la Confédération, ni les cantons ne peuvent entretenir de troupe permanente composée de plus de 300 hommes. Mais le projet Luthy est-il celui d'une troupe permanente, au sens où l'entendaient les constituants de 1848/74? Assurément pas si l'on en croit les juristes de la couronne. Depuis 1939, n'existe-t-il pas une escadre aérienne de surveillance et, depuis 1941, un corps de gardes de forteresse? Le système de surveillance et d'intervention aérienne «Florida» n'est pas aux mains de la milice non plus.

### DÉBAT SANS CAMOUFLAGE

Mais avant l'échange d'arguments juridiques, il faut se poser la question du sens même du projet, soit le but poursuivi.

Le bataillon mécanisé rapide doit-il protéger la mobilisation de l'armée, des «gros» comme on dit lorsqu'on se penche sur les cartes d'état-major avec compétence? Dans ce cas, cette force paraît bien insuffisante s'il s'agit de tenir en échec un adversaire — les forces du Pacte de Varsovie — qui ne s'en prendrait pas à un point de notre territoire, mais à une multitude. Ceci dans le cadre d'une guerre générale, car l'hypothèse d'une attaque contre la seule Helvétie neutre paraît bien improbable. Mais on veut peut-être lui confier des missions de commandos préventives, à l'extérieur du territoire, dans la phase de protection de la neutralité déjà. Si telle est l'idée, alors le projet doit être combattu avec la dernière énergie: il remet en question la définition étroite et précise de la défense de notre neutralité qui doit, sauf dans le cas d'un conflit, se

borner aux frontières du territoire. Ce principe politique doit subordonner tout point de vue stratégique, toute considération technologique ou toute envie héroïque.

Enfin, si le projet Luthy doit servir de substitut à la police fédérale de sécurité que le peuple a refusée en 1978 par 56% des votants, il faut alors aussi que cela soit dit. En refusant à l'Etat le renforcement des moyens policiers, les électeurs ont fait un choix politique clair. Ils n'ont été convaincus ni par la menace du terrorisme, ni par les arguments d'efficacité. Indirectement ou non, ils ont exprimé leur confiance à la démocratie et aux institutions existantes. Sur un sujet aussi capital, il ne peut y avoir de faux-fuyants. Le choix doit rester clair.

Il est difficile de dire dès maintenant si les projections que font les militaires d'une crise internationale et si leur estimation des menaces sont pertinentes. La solution proposée doit en tout cas faire l'objet d'un large débat. Au cours duquel ses inconvénients politiques seront mis en balance avec les avantages techniques attendus. Le moins que l'on puisse dire c'est que le projet Luthy, à ce stade, apparaît trop habile pour être accepté tel quel et il convient que les buts visés soient annoncés clairement.

### MOINS D'ÉTAT

## Pouvelles (ir)responsables

*Moins d'Etat, plus de responsabilité! Le slogan est bien dans l'air du temps. Mais ceux qui le brandissent à tous vents ont souvent peine à rester cohérents. Ainsi la conseillère nationale Vreni Spoerry, représentante de la droite zurichoise pure et dure qui, par voie de motion, prie le Conseil fédéral de faire en sorte qu'au plus tard dans un an et demi des dépôts et des*